



BULLETIN D'INSCRIPTION
BROCANTE DU DIMANCHE 24 AVRIL 2022

Organisé par le COMITÉ DES FÊTES – 1, avenue de la Gare 60730 Uilly Saint Georges

Je soussigné(e),

Nom : _____ Prénom : _____

Représentation de la société / Association : _____

Numéro du registre du commerce/des métiers : _____

Adresse du représentant : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél : _____ **Mail (obligatoire) :** _____

Pièce d'identité : Carte d'identité Passeport Permis de conduire

N° : _____ délivrée le : _____ par : _____

Souhaite réserver : _____ mètres linéaires (10€ pour les particuliers)

soit : _____ €

Pièces à fournir : (La recevabilité d'une inscription est liée impérativement à l'envoi du dossier complet)

- Ce bulletin d'inscription dûment renseigné, lisible, daté et signé.**
- Le règlement du montant de la réservation (uniquement par chèque à l'ordre du Comité des Fêtes).**
- Une copie du K bis.**
- Une copie de la carte d'identité recto verso.**

Je déclare sur l'honneur :

- Être soumis au régime de l'article L 310-2 du Code du Commerce.
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (art 321-7 du Code Pénal).
- Consentir et respecter le règlement intérieur de la brocante (voir ci-contre).

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Fait à : _____ le : _____

Signature :

RÈGLEMENT DE LA BROCANTE

- La présente déclaration ne sera prise en considération que si le dossier est **COMPLET**.
- Le dossier doit être retourné impérativement sous enveloppe affranchie avant le 21 avril 2022 au **COMITÉ DES FETES – 1, avenue de la Gare 60730 ULLY SAINT GEORGES.**
- L'installation des exposants devra se faire entre 6h00 et 8h30 maximum, sinon les emplacements se trouvent perdus et le montant de l'inscription reste acquis à l'organisateur.
- En cas de circonstances exceptionnelles (intempéries, évènements climatiques ...), les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation, soit à sa libre appréciation, soit sur injonction des autorités.
- Aucun véhicule d'exposants ne sera admis sur la brocante après 8h30. Un parking leur est réservé à côté des terrains de tennis.
- La vente d'armes et d'animaux est interdite. L'alimentation et la boisson est réservée aux organisateurs.
- La brocante se déroulera sur le parking de la salle multifonctions ainsi que dans la rue de Jousin, la rue de la Cavée de la Ville et une partie de la rue de la Fontaine (si besoin).
- Le brocanteur s'engage à quitter les lieux sur simple injonction des organisateurs en cas de manquement à l'une de ces dispositions, ainsi que tous comportements qui tenteraient à nuire à la sécurité des autres participants, familles et public et au bon fonctionnement général de la brocante.
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de dégradation.
- La brocante s'achèvera à 18h30. Il est impératif de laisser votre emplacement propre.